

Communiqué de presse

**Conférence de M. Gérard LARCHER,
Président du Sénat de la République Française**

Le Sénat et le système bicaméral en France

Beyrouth, 17 février 2009 : S.E. M. Gérard Larcher, Président du Sénat de la République Française, a tenu, aujourd'hui, une conférence sur le thème : « Le Sénat et le système bicaméral en France », au Campus des sciences sociales (rue Huvelin) de l'Université Saint-Joseph. Cet événement organisé par la faculté de droit et des sciences politiques (FDSP) de l'USJ a réuni notamment le Pr. René Chamussy, s.j., Recteur de l'USJ, le Pr. Fayez Hajje Chahine, Doyen de la FDSP de l'USJ, S.E. M. le Professeur Ibrahim Najjar, ministre de la Justice, M. le Professeur Antoine Khair, Premier Président honoraire de la Cour de cassation et membre du Conseil constitutionnel ainsi que d'un grand nombre de personnalités du monde politique.

Dans son mot d'ouverture, le Pr. René Chamussy s.j. a déclaré : « il ne me revient pas, Monsieur le Président, d'anticiper sur vos propos concernant le bicaméralisme. Mais nous savons tous ici que l'évocation de cette thématique est essentielle à qui veut réfléchir sur le bon fonctionnement d'une démocratie. On peut être pour, on peut être contre ; on peut l'envisager comme de Gaulle qui voulait noyer le Sénat dans le Conseil économique et social ou comme, plus récemment, M. Jospin qui vitupérait contre cette 'anomalie'. On ne peut échapper à ce questionnement. Au Liban, on a parlé du Sénat. On en parle aujourd'hui grâce à vous et j'espère que ceux qui vous écoutent seront à même de poursuivre cette réflexion. »

De son côté, le Pr. Antoine Khair a certifié que Larcher saura mener le public et les étudiants « dans les méandres de ce bicaméralisme français où le Sénat occupe, depuis la constitution de l'an VIII au moins une place de choix qui a parfois connu des jours moins glorieux mais qui a résisté quand même à l'épreuve du temps grâce à des présidents comme lui.»

Par ailleurs, M. le ministre Ibrahim Najjar a déclaré : « aujourd'hui, élu du président du Sénat français, M. le Président Larcher est non seulement le cœur au Pouvoir mais un maître des institutions. Il a bien voulu accepter de nous entretenir de ce qu'est le Sénat, le bicaméralisme, si vous préférez puisque les accords de Taëf en ont consacré la formation. »

Puis Najjar a posé les questions suivantes : « à quoi bon un Sénat au Liban s'il ne se verrait confier que ce qui perpétuerait un communautarisme endémique et excessif, sans bicaméralisme véritable ? Et pourquoi faut-il attendre (art.22 de notre constitution) l'élection de la première chambre des députés sur une base nationale et non

confessionnelle' pour créer un Sénat 'où seront représentées toutes les familles spirituelles' dont la compétence serait limitée 'aux questions nationales d'intérêt majeur' ? ». Et d'ajouter : « avec les textes actuels déjà, les chefs des communautés libanaises peuvent saisir le Conseil constitutionnel pour ce qui touche aux lois de statut personnel. »

De sa part, M. Larcher, dans son intervention sur le bicaméralisme, a placé ce système d'organisation politique sous les signes de la modération, de l'équilibre et de la démocratie. Car selon le président du Sénat français « le bicaméralisme fut une réponse à la Terreur et son objectif aujourd'hui est de modérer l'action de l'Assemblée nationale qui est élue au suffrage universel direct, en soumettant toutes ses décisions à l'examen d'une seconde chambre, le Sénat. Le bicamérisme a vu le jour en Angleterre et est le fruit d'une longue évolution historique qui date du temps des romains. Il fut introduit en France en 1795, et reste jusqu'à nos jours, là où il est adopté, un signe de démocratie. » De même et toujours selon Larcher, le sénat jouit d'une large autonomie. Il n'est pas soumis à la dissolution du président de la République et peut s'adapter à des formes différentes de débats à l'abri des contraintes temporelles et pulsionnelles. En ce qui concerne l'accord de Taëf qui prévoit l'introduction au Liban d'une certaine forme de Sénat, M. Larcher a insisté sur le seul rôle des libanais dans l'adaptation ou pas d'une seconde chambre.

- Fin -